

LETTRE DE L'OBSERVATOIRE DES ESPECES A ENJEUX POUR LA SANTE HUMAINE



OBSERVATOIRE DES ESPECES
A ENJEUX
POUR LA SANTE HUMAINE

Dans ce numéro

Le retour des ambroisies !

Les journées de lutte contre
les ambroisies 2022

De nouveaux outils sur les
ambroisies

Processionnaires : quand il
n'y en a plus, il y en a
encore

LE RETOUR DES AMBROISIES !

Les plantules d'Ambroisies à feuilles d'armoise sont de sortie et sont (déjà) présentes dans de nombreuses régions aux stades deux, quatre voire six premières feuilles. Les cotylédons, ronds et souvent rouges sur le dessous, sont encore bien visibles sur les plantules.

Il est donc temps de (re)partir à la chasse, pour passer un été serein ! Pensez à vous protéger avec des gants !

L'objectif de la lutte contre les ambroisies est d'interrompre leur cycle de développement pour éviter la dispersion de pollen et la production de graines.

- **Sur ma propriété** : je l'arrache et laisse sur place.
- **Hors de ma propriété** : je signale la zone infestée.
- **Hors de ma propriété, sur un terrain public ouvert au public** : s'il y a seulement quelques plants, je l'arrache, laisse sur place et signale la zone.

Pour vous faciliter la tâche, vous pouvez regarder notre vidéo "[Comment reconnaître une plantule d'Ambroisie à feuilles d'armoise ?](#)"



Actualité



Actualité

N°11 mai 2022

INSCRIVEZ VOS EVENEMENTS DES JOURNEES DE LUTTE CONTRE LES AMBROISIES 2022

Entre le **15 et le 30 juin**, des manifestations autour des ambroisies sont organisées partout en France par diverses structures (mairies, référents ambroisies, CPIE, FREDON, conservatoires botaniques, parcs nationaux, etc.) et peuvent prendre différentes formes : réunions d'informations sur les plantes (biologie, écologie, réglementation, lutte), expositions, échanges avec des acteurs de la lutte, arrachages collectifs, animations Cap'tain Allergo, formations de référents...

Ces évènements ont pour but d'informer et sensibiliser le grand public, les élus, les gestionnaires de milieux et autres professionnels aux problèmes sanitaires, environnementaux et agricoles que posent les ambroisies. C'est également l'occasion d'aider et d'encourager la mise en place d'actions de lutte contre la propagation de ces plantes.

Vous organisez, entre le 15 et le 30 juin, un évènement autour des ambroisies ?

Faites-le savoir en remplissant le formulaire en ligne [en cliquant ici](#).

[Voir la page officielle de l'évènement](#)

DE NOUVEAUX OUTILS SUR LES AMBROISIES

L'Observatoire des ambrosies a publié de nouveaux outils pour vous aider à mieux lutter contre ces plantes.

Trois nouveaux venus font leur entrée dans notre base des documents sur les ambrosies :

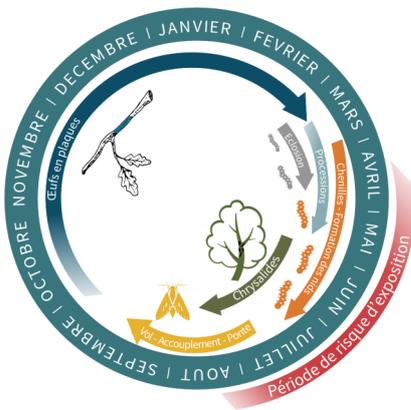
- Une **note** visant à donner les **principales méthodes de gestion** de l'ambrosie en **milieu agricole**, réalisée par FREDON Grand-Est avec l'appui technique de Terres-Inovia, Arvalis – Institut du Végétal et l'appui financier de l'ARS Grand-Est. Cette note technique a été mise à jour en 2022 par l'Observatoire des ambrosies – FREDON France, pour un usage au niveau national.
- Une **brochure** permettant d'informer et de sensibiliser sur la présence de **graines d'ambrosies dans les mélanges de graines pour oiseaux**, vendus dans toute la France et distribués dans les mangeoires de nos jardins.
- Une **vidéo** sur le **retour d'expérience d'acteurs du département de l'Allier**, présentant les actions de ces différents acteurs, tous concernés par la problématique.



Ces documents sont utilisables par tous et facilement imprimables ou diffusables via notre [page documentation sur ambrosie-risque.info](#).

PROCESSIONNAIRES : QUAND IL N'Y EN A PLUS, IL Y EN A ENCORE

Ces derniers mois ont été marqués par de nombreuses observations de processions sur l'ensemble du territoire. Ces chenilles étaient majoritairement des Processionnaires du Pin. En effet, de fin janvier à fin mai, suivant les régions, ces chenilles quittent leur nid en processions et descendent s'enfouir dans le sol pour se nymphoser. Le mois de mai marque donc la fin de ces déplacements. Toutefois, les Processionnaires du pin ne sont pas les seules processions dont il faut se méfier.



Cycle de vie des Processionnaires du chêne (*Thaumetopoea processionea*)

Les **chenilles des Processionnaires du chêne** sont également très urticantes et potentiellement nocives **d'avril à juillet**, lorsque les larves atteignent un stade de développement suffisant. Les soies urticantes que l'on retrouve sur les chenilles, dans les cocons et dans les nids sont dangereux pour l'Homme et les animaux domestiques.

Elles se déplacent également en procession, la nuit, lorsqu'elles quittent leur nid pour se nourrir sur le feuillage. A la différence de celles du pin, elles forment leur nid sur les troncs et les grosses branches des chênes et ne descendent pas le long des troncs pour s'enterrer car elles nymphosent sur l'arbre.

Le bon réflexe : Lors d'un cheminement sous des chênes, repérez rapidement ces masses de chenilles sur l'écorce, avec ou sans cocons, pour mieux vous en éloigner.

Retrouvez plus d'informations sur [chenille-risque.info](#).

Le saviez-vous ? Toutes les chenilles poilues sont elles urticantes ? Non ! Nous vous conseillons la lecture de l'article rédigé par Lisa HENRY de chenilles.net sur cette page.

Info en + : Les **chenilles processionnaires du chêne et du pin ont été ajoutés, le 25 avril 2022 à la liste des espèces dont la prolifération est nuisible à la santé humaine**. Cet ajout permettra la prise de mesures de gestion des populations de chenilles processionnaire par arrêté préfectoral et permettra ainsi la création de mesures de lutte cohérentes entre les territoires en fonction du taux d'infestation. Pour en savoir plus consultez le [décret n° 2022-686](#).

EN BREF

- Début mai, l'application smartphone et la **Plateforme Signalement Ambrosie** seront **mises à jour** pour faciliter les signalements et leur gestion par les référents. Pour tout renseignement ou aide à l'utilisation, contactez le support technique au [0 972 376 888](tel:0972376888) ou sur contact@signalement-ambrosie.fr.
- Les départements de **Seine-et-Marne** (77) et du **Val-de-Marne** (94), en Ile-de-France, ont chacun publié un arrêté relatif à la lutte contre les ambrosies. Ce qui amène à 64 le nombre de départements possédant un **arrêté préfectoral « ambrosie »** : [retrouvez la liste des arrêtés préfectoraux ambrosie en France](#)

RÉDACTION :

Alexandra MARTIN
Marilou MOTTET
Alice SAMAMA



CONTACT :

especes-risque-sante@fredon-france.fr

Tél : +33 (0)1 53 83 71 75

Retrouvez l'actualité de l'Observatoire sur nos réseaux sociaux



Tous les numéros de la lettre de l'Observatoire sont consultables ici